

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,  
LE MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :  
La conseillère Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère Madame Noëlle Hayes, présente  
Le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, présent  
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent  
Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt, présent

Sous la présidence de Madame Sylvie Dubé, mairesse.

Le poste de conseiller no 3 est vacant

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 h 30.

Madame Sylvie Dubé, mairesse déclare la séance ouverte.

La séance est publique.

2. **Ordre du jour**

2021-09-441

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il n'y aucun ordre du jour précis et qu'étant donné que tous les membres du conseil sont présents ceux-ci acceptent que le point suivant soit discuté :

4. Dossier : travaux sans autorisation effectués sur l'emprise de la rue Scott par un citoyen

Que l'ordre du jour est accepté par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

3. **Renoncement à l'avis de convocation**

Considérant qu'un dossier doit être traité rapidement par le conseil municipal;

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

2021-09-442

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que tous les membres du conseil acceptent la tenue de cette séance extraordinaire et renoncent au délai prévu à la Loi des Cités et villes pour l'avis de convocation.

**ADOPTÉE**

4. **Dossier : travaux sans autorisation effectués sur l'emprise de la rue Scott par un citoyen**

Considérant qu'un citoyen a effectué des travaux sans autorisation sur l'emprise du terrain de la Ville de Scotstown, soit la rue Scott;

Considérant que la ville a déjà fait parvenir un avis par courrier recommandé à ce citoyen l'enjoindre de demander l'autorisation pour l'installation d'une deuxième entrée privée pour respecter les règlements en vigueur;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

**2021-09-443**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal autorise que des informations soient prises auprès du conseiller juridique de la ville et la Cour municipale et que les procédures soient entreprises pour faire respecter des règlements aux frais du citoyen en cause.

**ADOPTÉE**

**2021-09-444**

**5. Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 18 h 40.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale